



**Conseil de sécurité**

**Distr.  
GENERALE**

**S/20308  
1er décembre 1988  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS**

---

**RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL CONCERNANT LES POUVOIRS DU REPRESENTANT  
SUPPLEANT DE LA CHINE AU CONSEIL DE SECURITE**

Conformément à l'article 15 du règlement provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu du Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 30 novembre 1988 indiquant que M. Wang Guangya a été nommé représentant suppléant de la Chine au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette lettre constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

-----